ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 67244

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les établissements privés d'enseignement supérieur de la région des Pays de la Loire relativement à l'ouverture de nouvelles formations. En effet, les établissements au nombre desquels l'université catholique de l'Ouest, souhaiteraient que soient préparées en leur sein des formations professionnelles au niveau de la licence et ont présenté auprès des rectorats plusieurs projets en partenariat avec des lycées technologiques respectant la procédure en vigueur. Or, il semblerait que cette démarche renouvelée n'aboutisse pas faute de volonté des universités de signer avec eux des conventions. Le principe d'égalité entre l'enseignement privé et l'enseignement public posé par la législation semble de facto remis en cause au détriment de nombreux étudiants et de leur famille. En conséquence, il le remercie de lui faire connaître sa position à ce sujet et s'il entend pallier une situation préoccupante par une meilleure reconnaissance de l'enseignement privé.

Données clés

Auteur : M. Dominique Caillaud
Circonscription : Vendée (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67244
Rubrique : Enseignement privé
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5721